

# GAZETTE DES ARCHITECTES

ET

## DU BATIMENT

1864. — 2<sup>e</sup> Année  
N<sup>o</sup> 24.

Bureaux : 13, rue Bonaparte.  
A. MOREL ET C<sup>e</sup>, ÉDITEURS.

ANNONCES  
Prix : la ligne . . . . . 4 fr.  
RÉGISSEUR DES ANNONCES.  
M. E. DAUDIN.

ABONNEMENT ANNUEL.  
Paris et départements. . . 25 fr.  
Étranger. . . . . 30  
Pour les abonnés de la  
*Revue d'architecture*. . . 15

JOURNAL BI-MENSUEL PUBLIÉ LE 15 ET LE 30 DE CHAQUE MOIS

Sous la direction de M. VIOLLET-LE-DUC fils

AVEC LA COLLABORATION

DE MM. E. CORROYER ET A. DE BAUDOT, ARCHITECTES.

**SOMMAIRE.** — Hôtel situé rue Roquépine, à Paris. M. Lisch architecte. Stalles des écuries dudit hôtel (fig. 367 à 372). — Carrelages en mosaïque, exécutés par M. Cristolli, sous la direction de M. Laisné architecte (fig. 373 à 379). — Système de water-closet siphonide, à tampon et à robinet flotteur (fig. 380 à 384); idem à balancier et à bascule (fig. 385 à 388). — École des Beaux-Arts : Cours d'histoire de l'art et d'esthétique. — Concours ouvert pour la construction d'une église à Rambouillet.

Le clocher d'Ussel dont nous avons présenté le plan, la coupe et les élévations, dans notre précédent numéro, a été construit d'après un projet rédigé par M. Millet, architecte, mais la responsabilité de l'exécution des travaux appartient exclusivement à M. Jéréthie, architecte, qui a dirigé seul la construction de ce clocher.

### MENUISERIE.

HÔTEL SITUÉ RUE ROQUÉPINE, A PARIS, M. LISCH ARCHITECTE.

Stalles des écuries dudit hôtel.

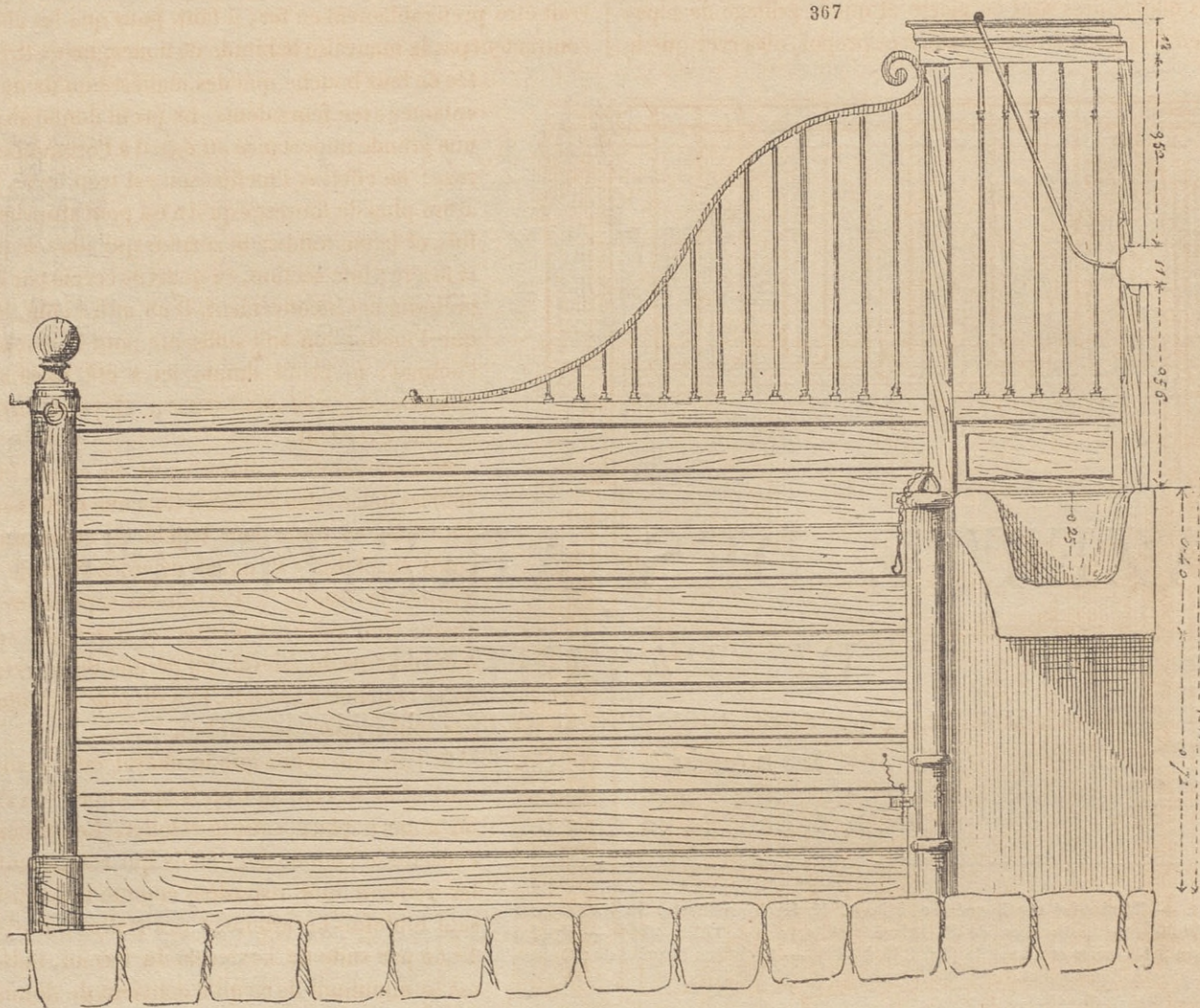
La disposition de ces stalles a été étudiée avec un soin scrupuleux, et peut être regardée, à quelques détails près que nous signalons plus loin, comme renfermant toutes les conditions désirables que réclame le confortable dont on entoure les chevaux de luxe.

La figure 372 donne le plan de deux stalles voisines et montre la disposition du pavage. Le sol des stalles est fait en pavés de grès avec une pente suffisante pour conduire les urines dans un caniveau en pierre C, le reste de l'écurie est pavé en briques, de

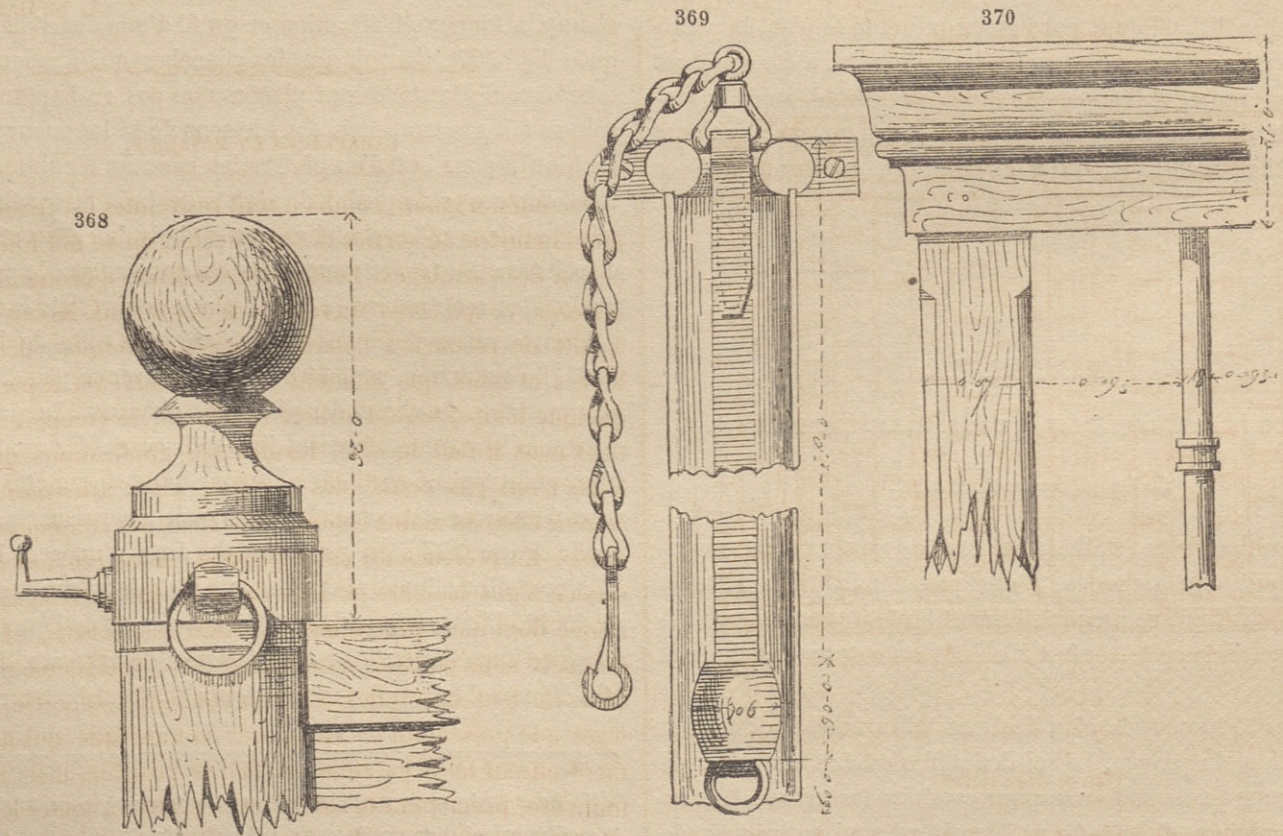
champ, à fougère. L'élévation en profil d'une des stalles est indiquée (fig. 367). On voit que les planches qui forment la partie inférieure de la stalle sont placées non pas en hauteur, comme cela se fait souvent, mais dans le sens de la longueur; cette disposition a pour but d'empêcher les chevaux d'enlever, en donnant des coups de pieds, des éclats de bois auxquels ils pourraient se blesser. Ces planches sont en bois de chêne et ont 0<sup>m</sup>,54 d'épaisseur. Nous observerons ici en passant que le peuplier est préférable; cette nature de bois est celle qui résiste le mieux aux influences atmosphériques et celle qui, par suite de la ténacité dont elle est douée, peut être employée avec le plus d'avantages pour résister aux chocs des pieds des chevaux. La partie supérieure de la stalle est formée d'un grillage en fer rond; ce grillage, qui est placé sur la lisse, a pour but de permettre aux chevaux de se voir entre eux. Les mangeoires représentées en coupe sur la figure 367 sont en pierre du Jura d'un seul bloc pour chaque stalle; elles sont établies sur des pieds-droits en briques de 0<sup>m</sup>,11. L'intervalle existant entre le dessus de la mangeoire et la partie basse du ratelier est recouvert de carreaux de faïence, afin d'empêcher les chevaux de *tiquer* (1). C'est également dans ce

(1) On entend par *tiquer* l'habitude que les chevaux prennent très-facilement de mordre ce qui se trouve à portée de leur bouche.





Élévations en profil d'une stalle.



Hôtel situé rue Roquépine : Stalles des écuries. (M. Lisch architecte.)



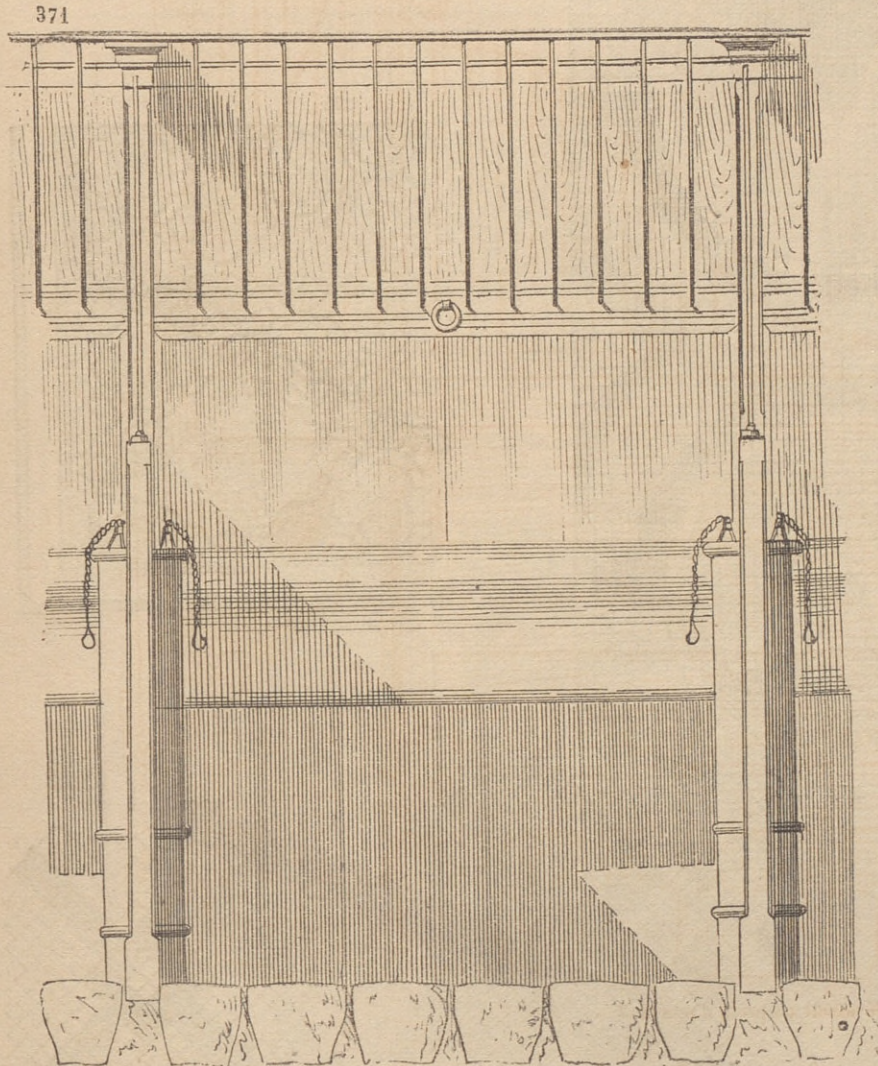
but que les mangeoires sont en pierre et que le grillage de séparation est en fer; nous ferons même, à ce propos, observer que le

vrait être préférablement en fer; il faut, pour que les chevaux ne contractent pas la mauvaise habitude de tiquer, ne mettre à la portée de leur bouche que des matières qu'ils ne puissent entamer avec leurs dents. Le profil donné au ratelier a une grande importance eu égard à l'économie du fourrage; en effet, si l'inclinaison est trop forte, le cheval attire plus de fourrage qu'il n'en peut absorber en une fois, et laisse tomber le surplus qui alors se perd dans la litière; une section, en quart de cercle par exemple, présente cet inconvénient. D'un autre côté, il importe que l'inclinaison soit suffisante pour la commodité de l'animal; le profil donné ici a été tracé après des observations très-nombreuses, et peut être regardé comme excellent.

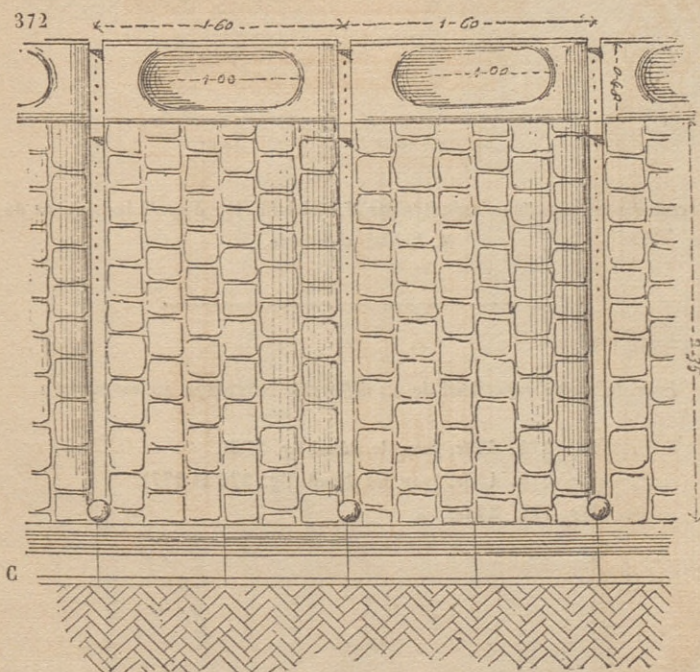
Nous donnons en élévation et en coupe (fig. 371 et 369) les détails des attaches. Chacune d'elles est formée d'un tube en fonte dans lequel se meut un contre-poids en plomb (le métal est recouvert de cuir afin d'éviter le bruit); à l'extrémité supérieure est une chaîne qui, pouvant monter et descendre suivant les mouvements du cheval, lui permet de se retourner et de se coucher à volonté, et a de plus l'avantage de ne pas embarrasser ses jambes.

Si l'on veut éviter que le cheval ne devienne paresseux et ne se couche trop fréquemment, on l'attache à un anneau placé sous le ratelier. Les dimensions de l'ensemble comme des détails qui composent ces stalles peuvent être regardées comme très-satisfaisantes, sauf toutefois l'écartement des stalles qui n'est que de 1<sup>m</sup>,60 par suite de l'exiguïté du terrain. Cette mesure est le minimum de ce qu'il convient de donner en pareil cas, 1<sup>m</sup>,70 est la mesure généralement adoptée.

A. DE BAUDOT.



Élévation d'une stalle.



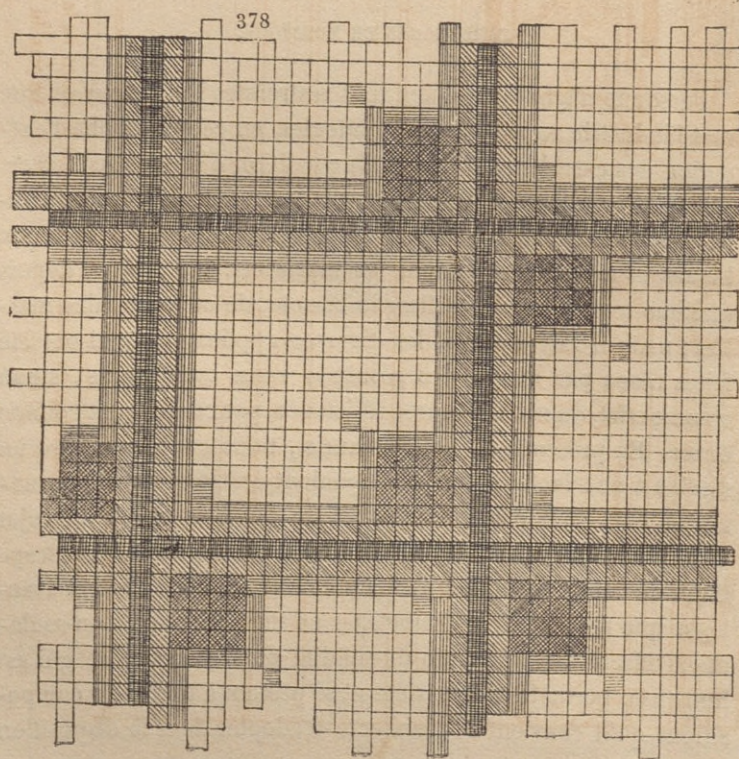
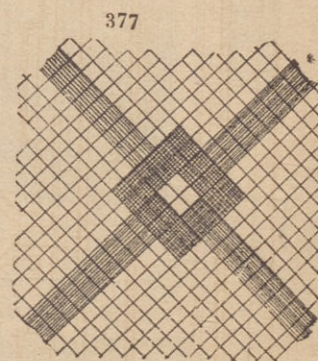
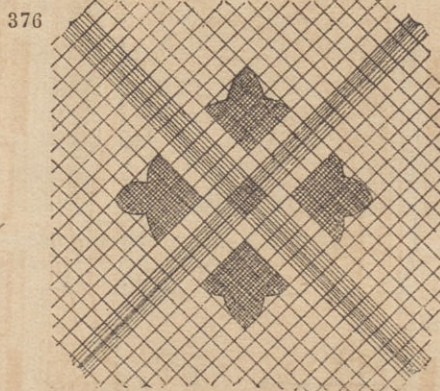
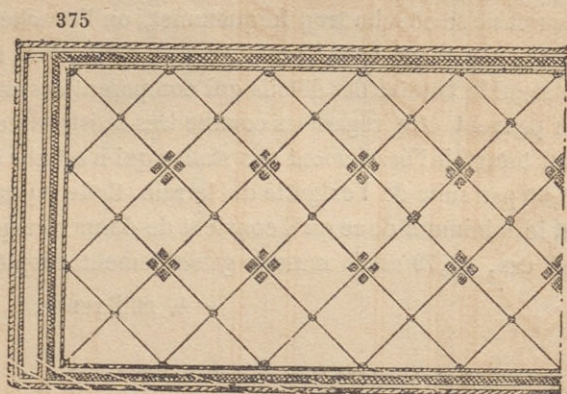
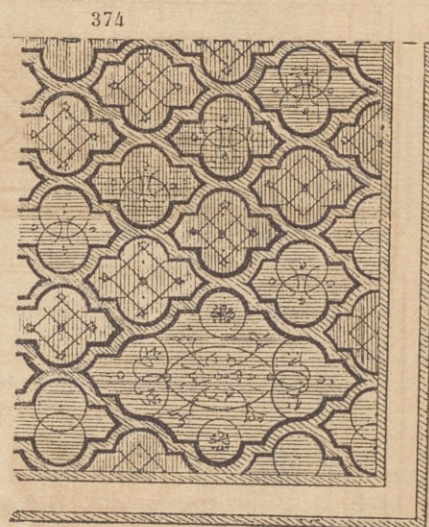
Plan de deux stalles.

montant de bois contre lequel s'appuie la console du grillage de-

CARRELAGES EN MOSAÏQUE.

Personne n'ignore combien sont restreintes les ressources que met l'industrie au service des architectes, en ce qui touche l'exécution des carrelages. Lorsque la condition d'économie leur est imposée, ce qui arrive du reste le plus souvent, ils se voient contraints de recourir à l'éternel carrelage composé de carreaux blancs et noirs que débitent les marbriers. On a bien, depuis quelque temps, tenté d'utiliser le bitume, de composer des mastics; mais il faut le dire, les diverses applications qui ont été faites n'ont pas donné des résultats assez satisfaisants, sinon comme effet, du moins comme résistance, par conséquent comme durée. En présence de cette pénurie, nous croyons rendre un service à nos lecteurs en leur signalant les carrelages en mosaïque dont nous présentons ci-contre les dessins, et au sujet desquels nous pouvons leur donner des renseignements susceptibles de leur être utiles. Chacun connaît et apprécie les avantages que présentent les carrelages en mosaïque qui non-seulement offrent toute garantie de solidité possible, mais ce qui est immense, permettent la variété et se prêtent à toutes les compositions qu'il convient à l'architecte d'adopter dans la disposition





Carrelages en mosaïque exécutés par M. Cristolfi (1), d'après les dessins de M. Laisné architecte.

Prix du mètre superficiel de ces différents carrelages en mosaïque :

Fig. 374. 60 fr. (voy. le détail fig. 373).

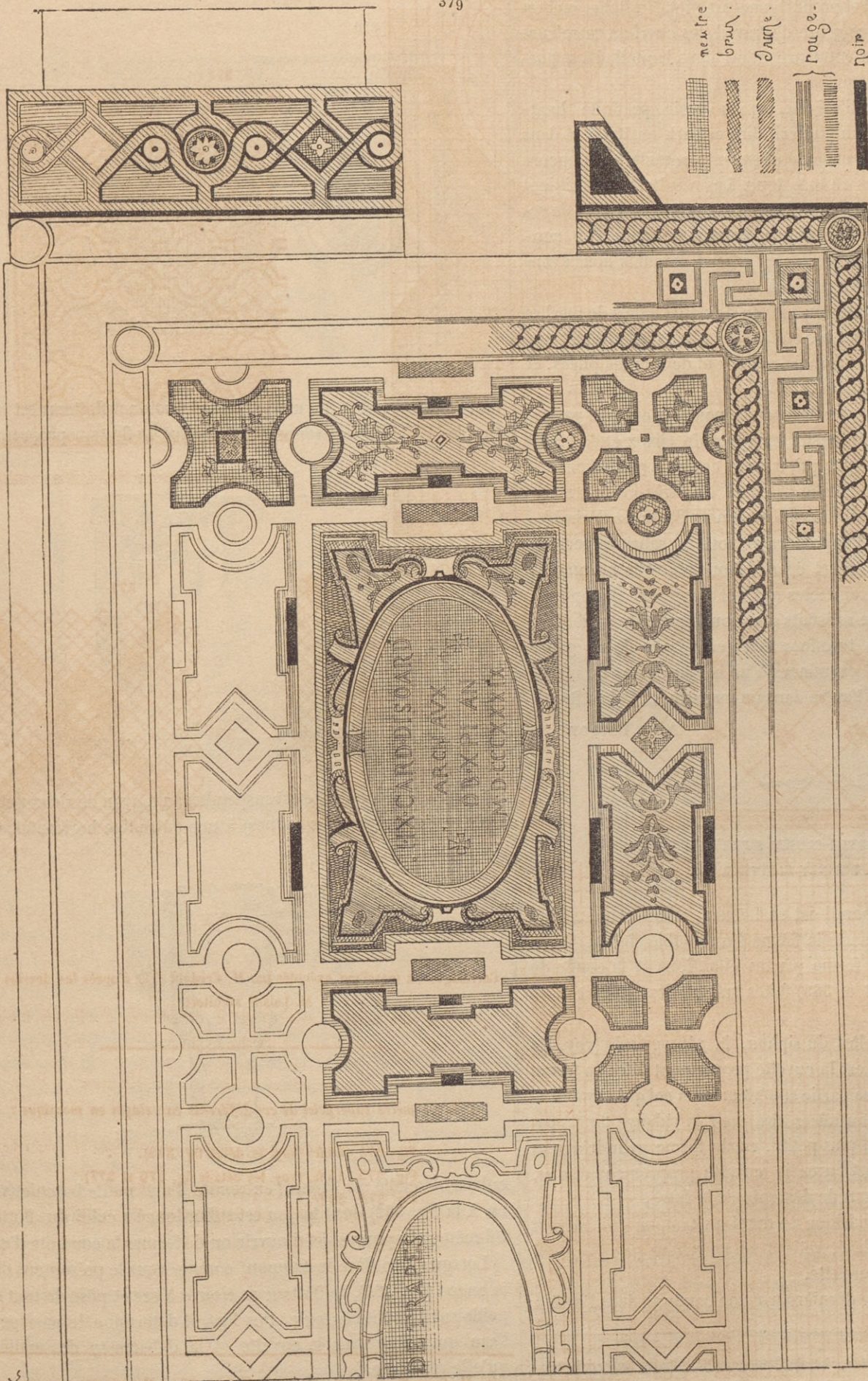
Fig. 375. 15 fr. (voy. les détails fig. 376 et 377).

Fig. 378. 33 fr.

(1) M. Cristolfi, mosaïste, rue de la Mairie, 17, à Montmartre.



379



G. B. Dal

Carrelage en mosaïque exécuté dans le chœur de la cathédrale d'Auch, par M. Cristofli, sous les ordres et d'après les dessins de M. Laisné architecte.  
 Le prix du mètre superficiel est de 85 francs. (Échelle de 0,02 p. m.)



des dessins d'un carrelage. Une seule condition est difficile à obtenir : c'est la parfaite exécution sans laquelle la mosaïque se détériore promptement et produit mauvais effet. En Italie, où l'on n'a jamais abandonné ce genre de travail, les ouvriers carrelers possèdent le secret de cette exécution dans laquelle ils apportent une habileté remarquable.

M. Cristolfi, Italien d'origine, après avoir pratiqué longtemps cette industrie, on pourrait dire cet art, en Italie et dans le midi de la France, a exécuté et exécute actuellement encore à Paris divers carrelages en mosaïque. Les résultats qu'il obtient sont véritablement surprenants, eu égard surtout aux prix de revient qui sont loin d'être exagérés, comme on peut s'en convaincre en examinant nos dessins en regard desquels nous avons donné le prix du mètre superficiel.

Ces mosaïques sont faites au moyen de petits cubes de marbre de 0<sup>m</sup>,01 de côté environ ; ces cubes sont réunis les uns aux autres par un mastic qui est formé de chaux et de briques pilées, et posé sur une couche de béton.

Indépendamment du carrelage dont nous venons de parler, M. Cristolfi emploie un mastic composé de chaux et de granit pilé dont il fait des carrelages qui, comme couleur, produisent des effets remarquables ; ce mastic présente une très-grande résistance aux chocs ; offre-t-il toutes les chances de durée désirable, l'expérience seule nous l'apprendra et nous ne saurions personnellement rien affirmer à cet égard ? Nous pouvons néanmoins assurer que quelques architectes qui ont l'occasion d'employer ce mastic, en ont été très-satisfaits sous tous les rapports. M. Cristolfi vient du reste de terminer deux carrelages de ce genre que tout le monde peut examiner ; l'un est posé dans un magasin, rue de l'Opéra n° 2, l'autre dans un magasin du Palais-Royal.

A. DE BAUDOT.

SYSTÈME DE WATER-CLOSET SIPHOÏDE A TAMPONS  
ET A ROBINET FLOTTEUR (1).

La cuvette de cet appareil est en faïence, d'une seule masse, et il affecte en quelque sorte la forme d'un double siphon. On se rendra compte de cette forme par les élévations et la coupe de l'appareil (fig. 381, 382 et 383) faites suivant les lignes *cd*, *ab* et *ef* du plan (fig. 380).

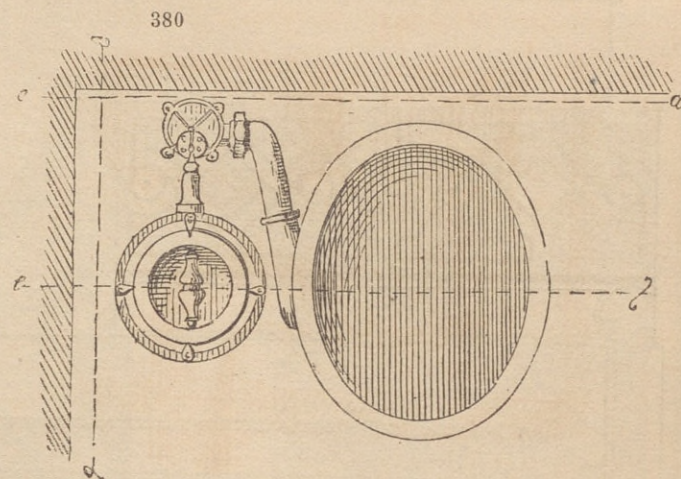
L'une des deux branches du siphon, la plus grande (voy. les coupes, fig. 383 et 384) est la cuvette proprement dite ; sa forme est ovoïde et il existe, à sa partie supérieure, un col qui s'embranché avec la conduite d'eau nécessaire pour la vidange de l'appareil ; l'autre branche, la plus petite, est de forme cylindrique et communique, d'une part, avec la cuvette proprement dite et, d'autre part, avec le tuyau de descente de la fosse.

Dans cette partie cylindrique se meut un tampon qui, suivant qu'il est abaissé ou soulevé, retient ou ne retient pas l'eau qui peut se trouver dans la cuvette.

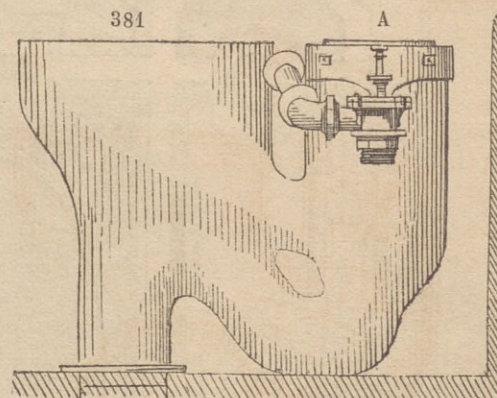
L'eau arrive dans cette dernière par une conduite dont l'orifice

(1) MM. Dumuis et Flicotteax, rue de Boulogne, 6, à Paris, sont seuls brevetés en France pour la vente de ces appareils.

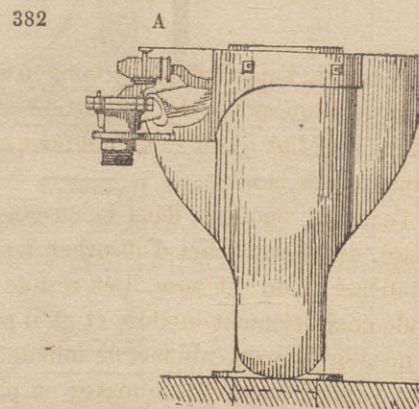
s'ouvre et se ferme au moyen d'un petit flotteur, dit *robinet flotteur*, en forme de couronne à travers laquelle le tampon peut se



mouvoir librement. Le mécanisme du robinet flotteur est très-simple. La petite couronne qui constitue le flotteur proprement



dit est en fer-blanc ; elle est suspendue au moyen de deux petites tiges verticales (voy. les coupes) à une autre tige horizontale cir-



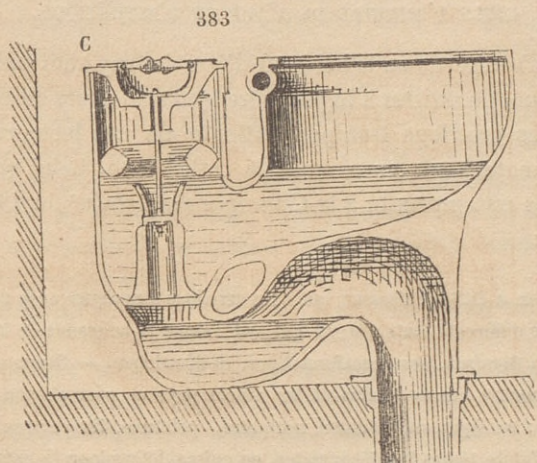
culaire, laquelle est fixée à l'extrémité d'une petite bascule (voy. en A la fig. 382) dont le jeu est subordonné à celui du flotteur lui-même et a pour objet d'ouvrir ou de fermer la conduite d'eau.

Lorsqu'on soulève le tampon, comme nous le présentons dans la coupe (fig. 384), le flotteur se trouve à sec et pèse de tout son poids sur la petite bascule. Dès lors, il détermine le passage de l'eau qui afflue dans la cuvette et la débarrasse des matières qu'elle renferme.

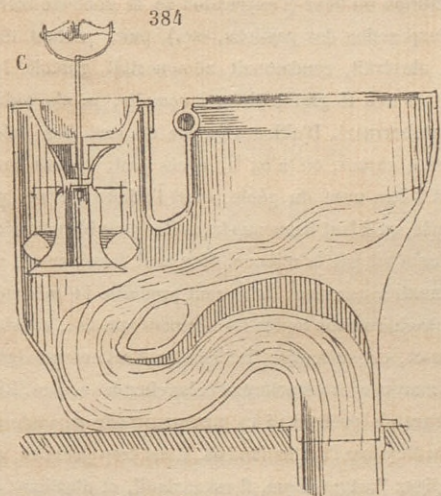
Lorsqu'on laisse retomber le tampon (voy. la fig. 383), il ferme



la communication de la cuvette avec le tuyau de descente, mais l'eau n'en continue pas moins à la remplir jusqu'au moment où



son niveau s'est élevé assez pour avoir soulevé le flotteur jusqu'au point où il arrive à fermer complètement l'orifice de la conduite d'eau.



Il résulte de la forme de l'appareil que le tampon étant ou non abaissé, il reste toujours interposée dans la partie coudée de l'appareil, une certaine quantité d'eau suffisante pour empêcher le passage des émanations de la fosse.

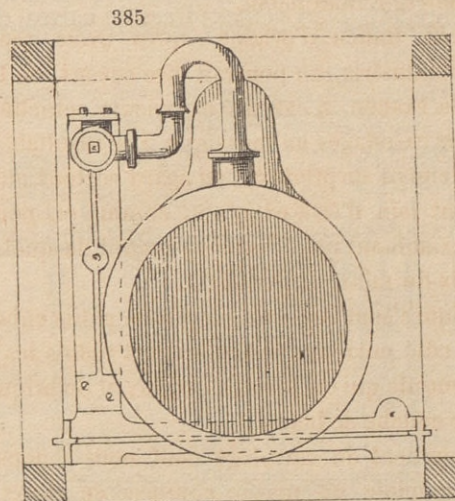
D'autre part, l'eau qui séjourne dans la cuvette, lorsque le tampon est abaissé, ayant pour effet d'absorber les émanations provenant des matières qu'on y dépose, il en résulte que l'appareil est ainsi rendu complètement inodore et qu'il peut sans inconvénient être installé dans les cabinets de toilette.

Cet appareil est d'abord scellé sur un massif en plâtre de telle manière que son orifice inférieur vienne s'embrancher avec le tuyau de descente, puis, lorsqu'il est posé, on le recouvre comme les appareils ordinaires, d'un siège en menuiserie qui ne laisse voir que la cuvette et la poignée du tampon. Il existe, pour loger la poignée du tampon, une petite cuvette mobile C, également en faïence et maintenue seulement par trois crochets, de telle sorte qu'on puisse, en cas de réparations à faire, retirer le tampon et le flotteur à volonté sans déranger quoi que ce soit.

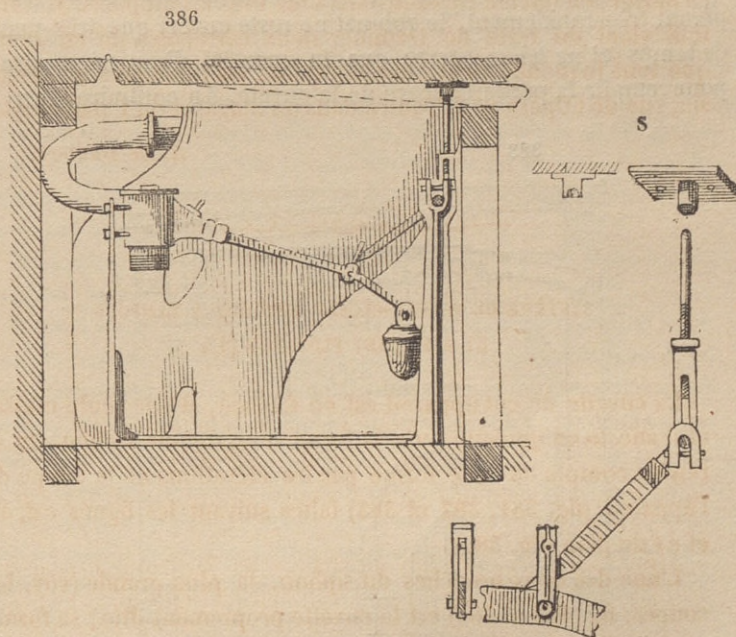
Le prix de l'appareil est de 100 francs, la pose est comptée à part et varie, suivant les circonstances, de 5 à 20 francs.

SYSTÈME DE WATER-CLOSET A BALANCIER ET A BASCULE (1).

Cet appareil (voy. le plan fig. 385) diffère du précédent par la forme et par la façon de fonctionner, mais il présente les mêmes avantages.



La cuvette a la forme d'un siphon et est construite de telle manière qu'il séjourne toujours une certaine quantité d'eau, d'une part, dans la partie de la cuvette qui reçoit les matières (voy. la coupe, fig. 388), et d'autre part, dans la partie coudée par laquelle s'établit la communication avec le tuyau de descente.



Nous avons dit précédemment pourquoi cette disposition avait été adoptée.

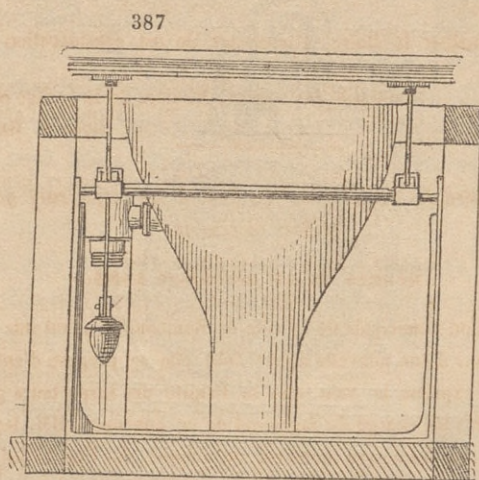
La façon de fonctionner de cet appareil diffère de celle du précédent en ce que le robinet qui donne accès à l'eau nécessaire pour la vidange de la cuvette est ouvert et fermé, non plus par l'intermédiaire d'un flotteur, mais par celui d'un balancier muni d'un poids à l'une de ses extrémités (voy. la fig. 386) et, sollicité à s'élever au moyen d'un levier dont l'action résulte d'un mouve-

(1) MM. Dumuis et Flicotteaux, rue de Boulogne, 6, à Paris, sont seuls brevetés en France pour la vente de ces appareils.



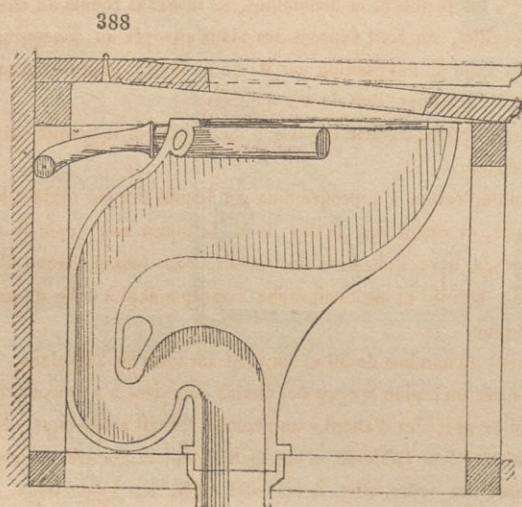
ment de bascule qu'on fait faire à la tablette du siège en s'asseyant dessus. Ce mouvement de bascule se transmet du siège au balancier au moyen d'un petit système dont nous présentons le détail en S (fig. 386).

Il existe au-dessous et de chaque côté du siège, comme on le voit par la figure 387, deux petites pièces de cuivre, disposées de



telle sorte qu'elles viennent s'emboîter sur deux tiges verticales qui pèsent elles-mêmes sur une tige horizontale à l'une des extrémités de laquelle est fixé le levier transmetteur du mouvement.

Lorsqu'on s'assoit sur le siège, le mouvement de bascule s'opère très-rapidement, le robinet ne reste ouvert que très-peu de temps et ne laisse passer que la quantité d'eau nécessaire pour remplir la partie concave de la cuvette. Au contraire, lorsqu-



que le siège est abandonné à lui-même, il est sollicité à remonter par le poids dont le balancier est muni; mais alors ce mouvement s'opère lentement, et le robinet reste ouvert assez longtemps pour que l'eau projetée dans la cuvette la nettoie complètement. On peut, au moyen d'une clef placée près du corps de robinet, régler à volonté la quantité d'eau qui passe dans la cuvette.

Le prix de cet appareil est de 100 francs; quant à la pose, elle est comptée à part, et varie, suivant les circonstances, de 5 à 20 francs environ.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

### COURS D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ESTHÉTIQUE.

Nous n'avons pas eu le bonheur d'être du trop petit nombre de ceux qui ont pu assister à la première leçon du cours de M. Taine, mais nous croirions tromper l'attente de nos lecteurs, en ne leur présentant pas un résumé de cette leçon. Celui qu'on lira ci-dessous est emprunté à la *Chronique des Arts* (n° du 19 janvier dernier) :

« Supposez, a dit le professeur, que nous arrivions à marquer avec une netteté complète les différents états d'esprit qui ont amené la naissance de la peinture italienne, sa floraison, ses transformations, sa décadence. — Supposez qu'on y ait réussi pour les autres siècles et les autres pays et pour chacun des cinq grands arts : musique, architecture, sculpture, peinture, littérature; supposez que par l'effet de toutes les découvertes, on puisse déterminer la nature et les conditions de chaque art, on aurait alors une *explication complète* des arts et de l'art en général, c'est-à-dire une philosophie des beaux-arts; en d'autres termes, une esthétique. C'est à celle-là que nous aspirons et non à une autre. Celle-ci est moderne et diffère de l'ancienne en ce qu'elle est historique et non dogmatique, et qu'elle n'impose pas des préceptes, mais constate des lois. L'ancienne donnait d'abord une définition du beau (l'expression de la noblesse morale, l'expression de l'invisible, l'expression des passions, etc.), puis, partant de là comme d'un article de code, absolvait, condamnait, admonestait, guidait. Je suis bien heureux de n'avoir pas une si grosse tâche à remplir; je n'ai point à vous guider, j'en serais trop embarrassé. D'ailleurs je me dis tout bas qu'en fait de règles pour faire de belles choses, on n'en a, après tout, trouvé que deux : la première, qu'il faut naître avec du génie, c'est l'affaire de vos parents et non la mienne; la seconde, qu'il faut beaucoup travailler pour bien posséder son art; c'est votre affaire et ce n'est pas la mienne. Mon seul devoir est de vous exposer des faits et de vous montrer comment ils se sont produits. La méthode moderne, qui commence à s'introduire dans toutes les sciences morales, consiste à prendre les œuvres humaines et, en particulier, les œuvres d'art comme des faits et des produits dont il faut marquer les caractères et chercher les causes. Rien de plus. Ainsi comprise, la science ne proscribit ni ne pardonne; elle constate et explique. Elle ne vous dit pas : « Méprisez l'art hollandais, il est trop grossier, et ne goûtez que l'art italien. Négligez l'art gothique, il est maladif, et n'estimez que l'art grec. » Elle laisse à chacun la liberté de suivre ses sympathies particulières, de préférer ce qui est conforme à son tempérament, d'étudier avec un soin plus attentif ce qui contribuera le mieux au développement de son esprit. Quant à elle, elle a des sympathies pour toutes les formes de l'art et pour toutes les écoles, même pour celles qui semblent le plus opposées; elles les goûte comme autant de manifestations de l'esprit humain, juge que plus elles sont nombreuses et contraires, plus elles montrent l'esprit humain par des faces nombreuses et nouvelles. Elle fait comme la botanique, qui étudie avec un intérêt égal, tantôt l'oranger et le laurier, tantôt le pin et le bouleau. En effet, elle est elle-même une sorte de botanique appliquée non aux plantes, mais aux œuvres humaines. A ce titre, elle suit le mouvement général qui rapproche aujourd'hui les sciences morales des sciences naturelles, et qui donne aux premières les principes, la direction, les précautions des secondes, leur communique la même solidité et leur assure le même progrès. »

Ces idées, franchement abordées, clairement exprimées, chaudement accueillies, inaugurent à l'École des Beaux-Arts un système entièrement nouveau. L'instruction n'y serait plus méthodiquement doctrinaire; plus d'unité, plus de direction d'ensemble. C'est l'enseignement de la philosophie de l'art mis à la place de l'enseignement de ses lois. C'est l'examen critique de l'esprit général représenté dans une de ses manifestations artistiques, au lieu de l'étude qui consiste à rechercher la valeur du beau absolu dans l'art à une époque ou chez un individu déterminé.

Conséquent avec le programme qui a modifié l'administration de l'École,



M. Taine se préoccupe plus de favoriser la liberté et les tendances particulières à chacun des élèves qu'il doit instruire, que de les maintenir tous ensemble dans l'étude des principes généraux qui n'ont cependant jamais nui au développement du génie pas plus qu'à la maturité du talent. Il a abordé son sujet avec la chaleur d'un convaincu, nous le reconnaissons; il l'a traité avec toutes les ressources d'un esprit ingénieux et brillant, et nous l'en félicitons. Mais nous nous demandons si cet éclectisme, trop voisin de l'indifférence, qui entre aujourd'hui à l'École sous le manteau de la liberté et avec les honneurs de la parole de M. Taine, n'offre pas le danger, en laissant à chacun le choix d'une direction conforme à ses sympathies, de faire passer dans l'esprit d'hommes encore bien jeunes, l'individualité avant le principe, le sentiment personnel avant la tradition du beau. L'École ne serait plus l'École, mais une École.

(Chronique des arts.)

A. LOUVRIER DE LAJOLAIS.

Le danger que M. Louvrier de Lajolais croit voir dans l'enseignement de M. Taine nous paraît être purement imaginaire. De ce que le professeur d'histoire de l'art et d'esthétique se donne pour thème d'exposer simplement des faits et de montrer comment ils se sont produits, il ne s'ensuit pas que les jeunes gens doivent, dans leur esprit, faire passer l'individualité avant le principe et le sentiment personnel avant la tradition du beau. Nous pensons, au contraire, que le propre de cet enseignement est de ne présenter aucun danger tout en étant susceptible de jeter dans l'esprit de la jeunesse le germe de pensées fécondes.

E. L.

## CONCOURS

OUVERT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A RAMBOUILLET.

La plupart de nos lecteurs ont suivi avec le plus grand intérêt les diverses phases du concours ouvert par la ville de Rambouillet pour la construction de sa nouvelle église. Dans le numéro 11 de notre journal, nous donnions *in extenso* le libellé du *Programme*, en le faisant suivre de quelques observations relatives à la façon nouvelle et intelligente dont ce programme nous paraissait conçu. Quelque temps après, l'exposition publique des projets avait lieu à Rambouillet et notre collaborateur, M. Duthoit, en faisait dans le numéro 17, un compte rendu dont chacun a pu apprécier la justesse et l'impartialité. Notre numéro 18 a publié le jugement rendu par la commission des inspecteurs généraux des édifices diocésains, ainsi que le nom des cinq concurrents admis au concours de la deuxième épreuve. Nous croyons être agréable à tous nos lecteurs en complétant ces divers renseignements par la mise sous leurs yeux des pièces mêmes du débat, et du jugement longuement motivé qui en a été la conclusion. F. F.

Copie textuelle de la lettre adressée, le 18 janvier dernier, par Son Exc. M. le Ministre de la justice et des cultes à M. le maire de Rambouillet.

Paris, le 18 janvier 1865.

MONSIEUR LE MAIRE,

L'examen des plans présentés au concours ouvert, dans les derniers mois de l'année passée, pour la construction d'une nouvelle église à Rambouillet, vient d'être terminé par le Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains, qui, sur votre demande, en avait été constitué juge, et j'ai l'honneur de vous adresser copie du compte rendu des quatre séances qu'il y a consacrées.

Vous voudrez bien, monsieur le Maire, faire retirer des bureaux de l'administration des cultes, où elles sont déposées, les quarante et une feuilles de dessin, composant les neuf projets qui, après les éliminations opérées sur place, avaient été réservés pour devenir ici l'objet d'un examen définitif.

La scrupuleuse attention qu'a mise le Comité à s'acquiescer de sa mission ne me permet pas de douter que son verdict ne justifie pleinement la confiance qui vous avait porté à vous en remettre à ses lumières pour le choix des esquisses, dont les auteurs mériteront d'être admis à prendre part à la seconde épreuve, et j'aime à espérer que l'administration municipale de Rambouillet n'aura qu'à se féliciter du parti qu'elle a pris de choisir, par voie de concours, l'architecte qui sera chargé plus tard de dresser les plans définitifs et de diriger la construction de l'église projetée.

Recevez, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Garde des sceaux, Ministre de la justice et des cultes,  
Signé J. BAROCHÉ.

Extrait du registre des délibérations du Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains.

Séance du 17 décembre 1864.

L'administration municipale de la ville de Rambouillet ayant mis au concours l'étude des plans d'une nouvelle église dont elle se propose d'entreprendre la construction, a exprimé le vœu que le Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains fût chargé du jugement de ce concours, MM. les Inspecteurs généraux ainsi que les autres membres du Comité, sur l'invitation de Son Exc. M. le Ministre de la justice et des cultes, se sont transportés à Rambouillet aujourd'hui, 17 septembre 1864, pour l'accomplissement de leur mission.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Hamille, directeur de l'administration des cultes, président du Comité;  
MM. les Inspecteurs généraux : Henri Labrousse, Vaudoyer et Viollet-le-Duc;  
MM. de la Motte, chef de la deuxième division de l'administration des cultes;  
Gautier, contrôleur en chef des travaux diocésains;  
Et Ch. Bertheault, secrétaire du Comité.

A onze heures, les membres ci-déterminés, se trouvant réunis au château impérial de Rambouillet, où sont exposés les plans envoyés au concours, sont introduits dans la salle de l'exposition par M. de la Motte, maire de Rambouillet, accompagné de M. Fournier, l'un de ses adjoints.

M. le président déclare ouverte la session de 64-65, et le Comité entre immédiatement en séance.

Il prend communication du programme par lequel ont été réglées les conditions du concours, et reçoit des mains de M. le maire une copie du catalogue des projets exposés, avec indication du numéro sous lequel chacun d'eux a été enregistré à son arrivée et de l'épigraphe correspondant à celle du pli cacheté déposé par l'auteur.

Ces projets sont au nombre de 56 et forment un total de 238 plans.

Le Comité, après un rapide aperçu des études soumises à son examen, reconnaît la nécessité de procéder d'abord à un premier travail ayant pour objet d'éliminer celles qui, par leur faiblesse, n'ont manifestement aucune chance de pouvoir être classées en ordre utile. A cet effet, MM. les Inspecteurs généraux parcourent l'ensemble de l'exposition en prenant isolément des notes, et, après s'être mutuellement communiqué le résultat de cet examen individuel, ils tombent complètement d'accord sur l'élimination de dix-neuf projets.

Les autres, ainsi réduits à trente sept, deviennent l'objet d'une opération en sens inverse, consistant à trier ceux qui se recommandent par quelques qualités assez saillantes pour mériter d'être comptés parmi les plus satisfaisantes, et le Comité, dans cette recherche, croit devoir s'attacher avant tout à discerner les indices de capacité résultant soit d'un ensemble de dispositions bien raisonnées, soit de quelque originalité dans leur conception.

L'examen qui en est fait dans cet esprit aboutit à la formation d'une liste arrêtée après délibération, et comprenant dix-sept projets.

Enfin, jugeant indispensable de concentrer sur un nombre moins considérable encore l'examen approfondi et détaillé qui doit le conduire à arrêter le choix des cinq esquisses dont les auteurs seront, aux termes du programme, seuls admis à



prendre part au concours définitif, le Comité procède à un deuxième triage, par suite duquel il revient seulement neuf projets dont il demande que les pièces lui soient envoyées à Paris pour y être examinées à loisir et dans tous leurs détails.

Il est d'ailleurs entendu que les résultats de l'examen préparatoire dont il vient d'être rendu compte demeureront également secrets, aussi bien que ceux des opérations subséquentes, et que, à cet effet, en expédiant à Paris les neuf projets désignés, M. le maire de Rambouillet voudra bien faire enlever ceux dont se compose le surplus de l'exposition pour les tenir renfermés jusqu'au moment de la décision du jury.

Après trois heures consacrées aux opérations préliminaires ci-dessus décrites, et qui seules pouvaient avoir lieu sur place, la séance est levée, et le Comité quitte Rambouillet à deux heures et demie.

#### Séance du 24 décembre 1864.

Présidence de M. Hamille, directeur de l'Administration des cultes.

PRÉSENTS :

MM. les Inspecteurs généraux : Henri Labrouste, Vaudoyer et Viollet-le-Duc ;

MM. de la Motte, chef de la deuxième division ;

Blanc, chef du premier bureau de la même division ;

Gautier, contrôleur en chef ;

Et Ch. Bertheault, secrétaire du Comité.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Elle a pour objet spécial la continuation de l'examen destiné à fixer définitivement le choix que le Comité a été chargé de faire de cinq projets entre ceux qui ont été envoyés au concours ouvert par la ville de Rambouillet pour la construction de sa nouvelle église.

Quarante-sept éliminations, résultant des opérations relatives au présent journal du 17 décembre, réduisent au nombre de neuf les projets dont le Comité s'est réservé de faire l'objet d'un examen approfondi et dont les pièces ont été envoyées, sur sa demande, au lieu ordinaire de ses réunions.

Ces projets, comprenant en plans, coupes et élévations, quarante-un dessins, sont déposés sur le bureau.

Dans le nouvel examen qu'il se dispose à en faire, le Comité croit devoir une attention particulière au plan horizontal, comme constituant, par la manière dont il est conçu, un des indices les plus essentiels du degré de capacité de l'auteur de chaque projet.

Il remarque tout d'abord en considérant, sous ce point de vue, les neuf esquisses dont il s'agit, qu'elles se divisent en deux groupes assez distincts : quatre sont basées, quant au plan de l'édifice, sur les données traditionnelles des anciennes églises à collatéraux, tandis que les cinq autres, s'écartant sur certains points de ces données, dénotent la recherche de dispositions nouvelles et originales, conçues soit en vue de rendre l'édifice plus commodément approprié aux besoins du culte, soit dans la pensée de réaliser des combinaisons architecturales d'un plus grand effet.

Ces tentatives plus ou moins heureuses sont un point dont le Comité estime qu'il doit être tenu grand compte, surtout dans un concours ayant pour but, comme celui-ci, non d'arriver immédiatement au choix d'un projet à exécuter, mais plutôt de fournir aux concurrents l'occasion de faire leurs preuves.

Il va sans dire, d'ailleurs, qu'il n'y a rien d'absolu dans l'importance attachée à la conception du plan horizontal, l'examen des coupes et façades devant servir ensuite à distinguer jusqu'à quel degré l'intelligence, qui peut se révéler au point de départ, se retrouve dans les autres parties principales du projet et dans les détails de son architecture.

Ayant ainsi déterminé le point de vue général où il croit devoir se placer pour l'appréciation des études qu'il est appelé à juger, le Comité se livre successivement à un mûr examen de chacune d'elles, en prenant soin de mettre en regard, pour les soumettre à ses comparaisons attentives et répétées, celles entre lesquelles une certaine parité de mérite peut donner lieu à quelque hésitation.

A la suite de cet examen, et la décision étant mise aux voix par M. le prési-

dent, le Comité déclare, à l'unanimité, que les cinq projets dignes d'être placés en première ligne sont ceux désignés ci-après, lesquels ne devant d'ailleurs, aux termes du programme, être l'objet d'aucune classification par rang de mérite, figurent ici *ex æquo* et simplement dans l'ordre de leurs numéros respectifs d'enregistrement :

N° 22. Épigraphe : *Inquirens.*

N° 28. Épigraphe : *La lutte est la condition du succès.*

N° 32. Épigraphe : *Adèle.*

N° 38. Épigraphe : *Gloria in excelsis Deo.*

N° 45. Épigraphe : *Le clocher est un doigt qui montre le ciel.*

Après le prononcé de cette décision, la séance est levée à six heures.

#### Séance du 27 décembre 1864.

Présidence de M. Hamille, directeur de l'Administration des cultes, président du Comité.

PRÉSENTS :

MM. les Inspecteurs généraux : Labrouste, Vaudoyer et Viollet-le-Duc ;

MM. de la Motte, chef de la deuxième division de l'Administration des cultes ;

Blanc, chef du premier bureau de la même division ;

Gautier, contrôleur en chef ;

Et Ch. Bertheault, secrétaire du Comité.

La séance s'ouvre à trois heures un quart.

Après avoir, comme il est constaté par les procès-verbaux des séances du 17 et du 24 décembre courant, procédé à l'examen des projets présentés au concours ouvert pour la construction d'une église à Rambouillet, et prononcé, dans la dernière de ces deux séances, la décision qu'il avait été chargé de rendre, le Comité croirait laisser quelque chose d'inachevé dans l'accomplissement de sa mission s'il ne faisait connaître, au moins sommairement, les principales objections auxquelles ont donné lieu, en bien ou en mal, les projets qu'il a désignés comme méritant la préférence, afin que ces observations puissent être communiquées aux concurrents appelés à prendre part à la seconde épreuve du concours, et que l'indication des parties faibles qui ont été remarquées dans leurs esquisses, parmi des conceptions souvent heureuses, puisse servir à les guider dans les nouvelles études auxquelles ils auront à se livrer ultérieurement.

C'est dans cette pensée que le comité a voulu consacrer la présente séance à reprendre méthodiquement l'examen des cinq projets dont il s'agit.

Les diverses observations qui résultent successivement de ce nouvel examen, et qui sont ou la confirmation ou le complément de celles qui déjà s'étaient produites dans les précédentes séances, sont formulées comme il suit :

PROJET enregistré sous le n° 22 et portant pour épigraphe : *Inquirens.*

Large et bien entendu dans son ensemble, le plan horizontal qui forme la base de ce projet laisse cependant à désirer sur divers points de détail.

On remarquera, par exemple, que la partie antérieure de l'édifice, qui au premier aperçu offre quelque chose d'assez monumental, perdrait beaucoup de ce caractère, par suite de l'établissement des tambours dont il serait nécessaire de munir les trois portes ouvrant sur le porche.

Les sacristies affectent à tort une forme absidiale qui n'a rien de motivé, puisqu'elle leur donne à l'extérieur l'apparence de chapelles et qu'elle rendrait d'ailleurs fort difficile, sinon impossible, d'y placer le mobilier spécial qu'exige la destination de ces annexes.

On remarque, sans en comprendre le motif, les murs circulaires qui émoussent les angles du transept et qui s'expliquent d'autant moins, que les confessionnaux qui y sont indiqués par le plan s'arrangeraient mieux dans un emplacement de forme rectangulaire.

Si les deux portes secondaires qui accompagnent l'entrée principale sur la façade sont suffisantes, comme il y a lieu de le penser, il serait bon de faire disparaître celles qui sont percées latéralement dans les bas côtés, autrement il serait indispensable de donner à ces portes une disposition différente de celle qu'indique le projet ; car les tambours dont il serait nécessaire de les envelopper pour empêcher l'introduction immédiate de l'air extérieur couperaient la circulation dans les collatéraux.



Examiné dans ses dessins en élévation, ce projet manque de simplicité, son architecture extérieur dénote de l'étude et une certaine recherche; mais au lieu d'y trouver la même ampleur que dans le plan, on y remarque avec regret un caractère généralement un peu mesquin. On voit par les coupes que tout y est petit d'échelle. Le triforium, notamment, dont l'utilité d'ailleurs semble très-douteuse, n'offre pas des dimensions qui puissent en faire un passage praticable.

Enfin, les fenêtres supérieures, surmontées de tympan considérables, dont rien n'empêche de profiter pour les agrandir, gagneraient à avoir plus de hauteur, d'autant mieux que cette modification tendrait à améliorer l'aspect intérieur du vaisseau, qui prendrait aussi plus de grandeur d'échelle.

PROJET n° 28. — Devise : *La lutte est la condition du succès.*

Dans ce projet, comme dans celui qui fait l'objet de l'article précédent, on remarque un plan dont la disposition large et assez heureuse dénote de la part de l'architecte une entente bien raisonnée des besoins du culte. Il y a lieu de penser qu'avec de l'étude et en la simplifiant, il arriverait à rendre cette disposition générale de l'édifice complètement satisfaisante.

L'abside carrée qui termine le chœur est un parti qui peut offrir d'incontestables avantages, notamment au point de vue de l'économie; le Comité n'entend donc nullement en imputer l'adoption; mais la manière dont cette abside conçue a été traitée en élévation, lui paraît donner lieu à quelques observations qui trouveront plus loin leur place.

On fera remarquer, d'autre part, que le plan horizontal de l'édifice, quoique bien conçu dans son ensemble, n'est pas exempt d'une certaine monotonie, provenant surtout de ce que le transept est trop peu accusé, et l'on signalera, toutefois, dans la disposition de ce même transept, des ressauts multipliés qui augmenteraient la dépense sans utilité et feraient paraître l'édifice petit d'échelle.

Il est regrettable que les bas côtés soient sans issues à leurs extrémités : des portes secondaires y seraient beaucoup mieux placées que dans les chapelles, où elles offriraient de notables inconvénients; car, ainsi disposées, ces chapelles ou seraient très-froides, ou auraient une partie de leur surface encombrée par les tambours qu'on serait obligé d'y établir.

Pour terminer enfin ce qui concerne le plan de l'église, on fera remarquer que les sacristies sont trop petites.

Les façades se recommandent par des qualités réelles, particulièrement quant à la mise en proportion des parties dont elles se composent, et l'on y remarque une grande unité de parti allant peut-être jusqu'à un peu de monotonie, conséquence de celle qui a été signalée dans le plan horizontal, mais qui disparaîtrait sans doute avec elle. C'est ici le lieu de faire observer que le transept, trop peu accusé en plan, gagnerait également à prendre plus d'importance dans la façade latérale.

Pour en venir maintenant aux observations auxquelles on a fait pressentir que donnerait lieu le parti adopté pour l'abside, il y aurait à faire remarquer à l'auteur du projet que cette disposition carrée, tout acceptable qu'elle est en soi, donnerait à l'édifice, par la manière dont il l'a traitée, l'apparence d'une construction interrompue.

Les grandes baies s'ouvrant latéralement sur le premier étage du clocher auraient, ce semble, des dimensions exagérées, étant sans autre destination que d'éclairer la tribune; du moins n'ont-elles pas la même raison d'être que celles de la façade principale.

L'examen de la coupe longitudinale confirme l'une des remarques suggérées par celui du plan : les détails y sont trop multipliés. Les claires-voies supérieures, composées d'une suite d'ouvertures peu variées de forme, sont d'un effet général assez monotone.

Enfin la disposition des baies destinées à éclairer le fond du sanctuaire ne semble pas conçue de manière à atténuer l'effet déjà signalé ci-dessus en ce qui concerne l'aspect de l'abside, et elle demanderait à être étudiée dans un autre esprit, afin d'éviter que le chevet de l'édifice, à l'intérieur comme à l'extérieur, n'éveille l'idée d'une construction tronquée.

PROJET n° 32, portant pour devise : *Adèle.*

La disposition générale indiquée par le plan horizontal est bien conçue quant à la partie principale du vaisseau, qui, par sa largeur, se prêterait parfaitement

à de grandes réunions; mais il est à regretter que le chœur et les chapelles ne s'y relient pas d'une façon plus satisfaisante.

On remarque d'autre part, en poursuivant l'examen de ce plan dans ses détails, que les entrées latérales indiquées dans les bas côtés, l'une derrière la chaire, l'autre derrière le banc-d'œuvre, offriraient des inconvénients trop palpables pour ne pas rendre absolument inadmissible le maintien d'une pareille disposition, et l'on ne peut qu'engager l'auteur du projet à supprimer ces entrées, que rendent inutiles celles qui sont indiquées à l'extrémité des collatéraux.

Les chapelles latérales forment une saillie trop considérable, et les colonnes dont elles sont ornées à l'intérieur sont une décoration dont on pourrait faire l'économie sans nul inconvénient.

La petite chapelle destinée aux fonts baptismaux, et dont la largeur n'excède pas 2 mètres 50 centimètres, est beaucoup trop exigüe.

Du reste, toute la partie antérieure du monument à laquelle se rattache cette chapelle manque également d'étude; on y remarque de l'encombrement, et, telle qu'elle est disposée, elle serait plongée, sur certains points, dans une obscurité presque complète.

Examiné dans les dispositions exprimées par les dessins en élévation, le projet donnera lieu aussi à diverses remarques critiques : le clocher a trop d'importance et hauteur, relativement à sa base, et les étages superposés dont il se compose n'ont pas de rapport entre eux. On peut ajouter, au surplus, que l'ensemble de la façade, dont le clocher occupe le centre, se ressent du défaut d'étude qui s'y révèle à la simple inspection du plan.

Dans la façade latérale les transepts sont accusés par des pignons d'une importance exagérée qui rend plus sensible encore l'insuffisance de hauteur des chapelles indiquées au pied de ces pignons.

Le parti adopté pour la couverture des bas côtés est compliqué, dispendieux, et donnerait lieu à des difficultés pour l'écoulement des eaux.

Le peu d'élévation donnée aux petites constructions qui enveloppent l'abside serait sans inconvénient s'il ne s'agissait que de la galerie de communication entre les deux sacristies; mais il en est différemment pour ces sacristies elles-mêmes, auxquelles il serait indispensable de donner plus de hauteur sous plafond.

Enfin, si l'attention s'arrête sur la coupe longitudinale de l'église projetée, on y retrouve les qualités et les défauts qui se remarquent dans le plan, c'est-à-dire que la disposition d'un vaisseau spacieux y est bien accusée, mais que les accessoires s'y rattachent mal et ne participent en rien à l'ampleur du parti principal.

PROJET n° 38. — Épigraphe : *Gloria in excelsis Deo.*

Le plan général servant de base au projet est conçu avec ampleur et offre dans son ensemble une bonne disposition.

Il est à remarquer, toutefois, dans la partie du chevet, que les petits bâtiments destinés aux sacristies englobent le chœur d'une manière fâcheuse : les portes latérales sont mal placées et les tambours qu'elles nécessitent gâtent la bonne disposition du transept. Ces portes, d'ailleurs, n'ont rien d'indispensable; celles qui s'ouvrent à l'extrémité des bas côtés paraissent devoir suffire, et, dès lors, le meilleur parti à prendre serait de les supprimer.

Si l'on se rend compte de l'aspect de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'après les coupes et les façades, on regrette de n'y pas trouver le même caractère de grandeur que dans le plan : on y remarque une multiplicité de détails que rien ne justifie et qui tend à rapetisser l'effet général.

Cette remarque peut s'appliquer particulièrement au triforium qui n'est pas à l'échelle, et qui, dans les dimensions que lui donne le projet, n'offrirait pas un passage où il fût possible de circuler. On arrive d'ailleurs à la démonstration du défaut d'accord existant à cet égard entre le plan horizontal et les dispositions indiquées en élévation, si l'on calcule que c'est sur une largeur de 0<sup>m</sup>,90 (épaisseur du pignon de transept) qu'il faudrait faire tenir un passage, une balustrade et une rose.

PROJET n° 45. — Épigraphe : *Le clocher est un doigt qui montre le ciel.*

Le plan de l'édifice projeté, sans avoir rien de neuf, offre une disposition simple, bien entendue et permettant de construire dans de bonnes conditions, c'est-à-dire de maintenir la dépense dans les limites prescrites par le programme;



mais les portes indiquées dans les chapelles et qui offrent tous les inconvénients signalés déjà dans l'examen des précédents projets où se remarquent des dispositions analogues, devraient être supprimées pour être reportées à l'extrémité des bas côtés, qui n'ont pas d'issue et où elles faciliteraient davantage l'écoulement de la foule.

On ne voit pas qu'il ait été prévu d'emplacement pour l'établissement des fonts baptismaux, et c'est une lacune qu'il serait indispensable de combler afin de satisfaire aux usages liturgiques, qui exigent, pour la destination dont il s'agit, une chapelle spéciale séparée du reste du vaisseau au moins par une grille.

Le projet examiné dans les dessins en élévation donnera lieu, d'autre part, à quelques observations.

On remarque, par exemple, dans la façade principale, une fausse arcade sous laquelle se trouve placé le cadran de l'horloge et qui n'est pas d'un très-heureux effet, n'étant point à l'échelle des autres parties de cette façade.

La tribune au-dessus du porche étant destinée à recevoir un orgue, on s'explique difficilement les grandes dimensions des baies qui doivent l'éclairer, et qui, par leur similitude avec celles du beffroi, nuisent à l'harmonie de l'ensemble.

On ne s'explique pas davantage la claire-voie régnant au-dessous de la flèche; c'est une disposition qui ne paraît avoir nulle raison d'être, en ce qu'elle indiquerait un étage qui n'existe pas. Elle aurait d'ailleurs l'inconvénient plus grave d'ôter de la solidité à la partie supérieure de la tour; et c'est peut-être parce que l'architecte l'aura senti, qu'on ne voit pas cette disposition exprimée dans sa coupe longitudinale.

Le pignon du transept a, dans la façade latérale, une lourdeur d'aspect provenant surtout du parti adopté pour les ouvertures, et il est à croire que s'il était percé, soit d'une rose importante, soit d'une claire-voie en harmonie avec les baies de la façade principale, ce pignon prendrait un bien meilleur aspect.

Il ne faut d'ailleurs que jeter les yeux sur la coupe longitudinale pour se rendre compte de ce que le transept aurait à gagner intérieurement à avoir un système d'ouvertures, conçu d'après un parti plus franc.

Cette même coupe donne lieu de remarquer, de plus, que les fenêtres supérieures pourraient être utilement agrandies en hauteur aux dépens des tympans dont elles sont surmontées.

On fera observer, enfin, que le triforium placé sous les combles des bas-côtés devrait nécessairement être fermé par des cloisons qui, une fois établies, le réduiraient à des dimensions insuffisantes pour laisser la possibilité d'y circuler aisément; ce triforium ne serait plus dès lors qu'un motif de décoration.

En somme, et comme observation pouvant s'appliquer à l'architecture de ce projet dans son ensemble, tout y est petit et ne pourrait que gagner à avoir plus de grandeur d'échelle.

En arrivant au terme de cette analyse des observations qui lui ont été suggérées par chacun des projets dont il vient d'être question successivement, le Comité les complètera par une remarque qui s'applique également à tous, c'est qu'aucun des concurrents ne semble s'être suffisamment préoccupé du chiffre de la dépense ni de la nature des matériaux dont les ressources de la localité permettent l'emploi, et qu'ils ont généralement trop cherché à reproduire en petit des édifices construits sur une échelle beaucoup plus grande.

Il pense donc que, pour les prémunir contre les mêmes tendances, quand viendra le moment du concours définitif, il sera essentiel de leur rappeler que la dépense doit avoir pour limite rigoureuse le chiffre de 340 000 francs au *maximum*.

Le Comité, au surplus, déférant au vœu qui lui a été exprimé par M. le maire de Rambouillet, s'occupe d'établir le programme auquel auront à se conformer les concurrents admis à la seconde épreuve, et, après en avoir délibéré, il estime que ce programme pourra être libellé comme il suit : la dépense ne pouvant excéder la somme de 340 000 francs, non compris le mobilier, la construction ne devra pas occuper plus de douze à douze cent cinquante mètres, étendue qui paraît d'ailleurs suffisante, eu égard à la population.

Outre la porte principale il sera ménagé deux entrées secondaires, placées sur les points les plus convenables et de manière à ne pouvoir gêner ni les fidèles ni l'exercice du culte.

Indépendamment du chœur, l'église en projet aura deux chapelles, et il devra y être ménagé, pour les fonts baptismaux, un emplacement spécial, disposé de telle sorte qu'on puisse le clore au moins par une grille.

Le service de la sacristie sera disposé à proximité du chœur et des chapelles.

Le devis de la dépense sera détaillé par nature d'ouvrage; il sera à la fois descriptif et estimatif.

Il comprendra la construction totale de l'édifice, à l'exception seulement du mobilier.

Une série des prix du pays sera communiquée à chacun des concurrents.

Le projet comprendra, outre le devis :

Un plan, une élévation principale, une élévation latérale, une coupe longitudinale, le tout à l'échelle de 1 centimètre par mètre.

Et une coupe transversale à 2 centimètres.

Les concurrents devront indiquer, notamment dans cette dernière coupe, le système de construction adopté.

Les projets devront être déposés à la mairie de Rambouillet, dans le délai de trois mois, à partir de la notification donnée aux concurrents du verdict d'après lequel ils sont admis à prendre part au concours définitif.

#### Séance du 9 janvier 1865.

Présidence de Son Excellence M. le Garde des Sceaux, Ministre de la justice et des cultes.

##### PRÉSENTS :

M. Hamille, directeur de l'Administration des cultes;

MM. les inspecteurs généraux Labrouste, Vaudoyer et Viollet-le-Duc;

MM. de la Motte, chef de la deuxième division de l'Administration des cultes; Blanc, chef de bureau;

Crismanovich, sous-chef de bureau;

Gautier, contrôleur en chef;

Et Ch. Bertheault, secrétaire du Comité.

Est également présent M. le maire de Rambouillet, invité par M. le directeur à venir assister à la clôture des délibérations relatives au concours qui intéresse ses administrés.

La séance s'ouvre à une heure par la lecture des procès-verbaux des trois précédentes séances, consacrées par le Comité à l'examen du concours dont il avait été constitué juge.

Pendant la lecture du dernier de ces procès-verbaux, en date du 27 décembre 1864, où se trouve le compte rendu des observations relatives aux cinq projets qui ont mérité d'être désignés comme les plus satisfaisants, les divers dessins dont ils se composent sont successivement placés sous les yeux de Son Exc., et messieurs les inspecteurs généraux complètent, quand il en est besoin, par leurs explications, ce qui a été dit des points sur lesquels chacun de ces projets mérite des éloges ou prête à la critique.

M. le ministre, après les avoir examinés avec intérêt, déclare sanctionner la décision dont ils ont été l'objet.

Il veut bien donner une complète approbation à la marche qui a été suivie dans l'examen du concours, et adresser des remerciements au Comité, pour le soin consciencieux qu'il a mis à s'acquitter de sa mission.

Son Exc. annonce à M. le maire de Rambouillet qu'il lui sera incessamment donné notification officielle de la décision qui vient d'être prononcée, et l'invite à vouloir bien, après l'ouverture des plis cachetés, lui faire connaître les noms des concurrents dont les projets ont été couronnés, afin qu'ils soient insérés au *Moniteur*...

Après quoi la séance est levée à trois heures moins un quart.

(Extrait du journal *l'Annonciateur* de Rambouillet.)





APPLICATION DE LA GALVANOPLASTIE A LA DÉCORATION ARCHITECTURALE.

Dans notre dernier numéro, en rendant compte à nos lecteurs des heureuses applications faites par M. Christoffe, de la galvanoplastie à la décoration architecturale, nous avons laissé passer une erreur qu'il importe de rectifier. « Les moulures et les baguettes, disions-nous, n'ayant jamais qu'une très-faible épaisseur et pesant par conséquent fort peu, sont évaluées à 15 francs le kilogramme. Les motifs, au contraire, exigeant plus de résistance et pesant relativement davantage, sont évalués à 10 francs le kilogramme. » Cette phrase doit être rétablie ainsi :

Les motifs n'ayant jamais qu'une très-faible épaisseur et pesant par conséquent fort peu, sont évalués à 20 francs le kilogramme.

Les moulures, au contraire, exigeant plus de résistance et pesant relativement davantage, sont évaluées à 15 francs le kilogramme.

M. Antoine, architecte, ancien élève de 1<sup>re</sup> classe de l'École des Beaux-Arts, vient de publier récemment une brochure qui traite de l'Enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts, tel qu'il était pratiqué avant le 13 novembre 1863. Nous extrayons de cette brochure les passages suivants :

Il fallait, pour tout élève fréquentant les concours de l'École, produire des projets n'ayant rapport qu'aux styles des temps de Périclès et d'Auguste.

Toute pensée émise en dehors de ces données était réprimée; aucun succès n'était possible pour l'élève qui voulait sortir de l'ornière dans laquelle il était conduit.

Concours de grands prix; concours d'émulation, en première et en seconde classe, tout devait être composé sur les mêmes bases; il n'y avait aucun succès à espérer pour celui qui s'écartait des prescriptions imposées.

Pendant les quelques années qu'il m'a été possible de suivre les concours de l'École des Beaux-Arts, j'ai eu à étudier bien des projets de différents genres; j'ai entendu exprimer la même pensée bien souvent. Mais le programme du concours d'émulation du 8 décembre 1841, pour la 2<sup>e</sup> classe de la section d'architecture, vous donnera une idée plus exacte que je ne pourrais le faire, de la marche suivie pour les études: il s'agissait d'une église paroissiale. Le professeur, après avoir indiqué les dimensions et les dispositions générales de l'édifice à établir, ainsi que l'échelle des plans d'esquisse et celle des dessins rendus, s'exprimait ainsi (je copie textuellement): « On observera que, sans être assujéti d'une manière trop absolue au mode ou style grec ou romain des temps de Périclès ou d'Auguste, toute composition qui porterait le caractère des édifices du Bas-Empire, du moyen âge ou des formes dites gothiques, encourra la mise hors de concours.

» Cette rigueur est fondée sur la nécessité de s'opposer à la marche rétrograde imprimée à notre art par une influence puissante, entièrement étrangère aux études profondes et rationnelles, qui séduite par le côté brillant des détails nombreux et riches avec excès dont certains édifices sont surchargés, en accredité les défauts, sans égard à la raison, à l'économie, à l'eurythmie; sans égard enfin aux règles du goût dans les parties de la décoration qui ont pour règle et pour élément l'imitation de la nature.

Signé BALTARD (1). »

Vous voyez, messieurs, que la volonté imposée était aussi absolue que possible; il fallait adopter tel mode d'architecture, sous peine de mise hors de concours!

Or, en présence de prescriptions semblables, qui, je dois le dire, étaient sous-

(1) M. Baltard, dont il est ici parlé, est le père de M. V. Baltard, membre de l'Institut, et architecte des Halles centrales de Paris.

entendues dans tous les programmes, admettez-vous qu'il puisse y avoir là une source d'émulation pour les élèves? Leur imagination pouvait-elle se développer?

Pouvaient-ils faire leurs efforts pour arriver à créer une architecture nouvelle, caractérisant le siècle dans lequel ils étaient appelés à vivre?

Évidemment non! L'imagination des jeunes gens était placée sous la férule d'un maître, d'un professeur qui imposait des conditions rigoureuses, et qui avait soin de dire: « Si vous vous écarter de tel style, de tel mode d'architecture, vous encourrez la mise hors de concours! »

Notez, messieurs, que nous savions, nous, élèves, que le jury appelé à prononcer sur le mérite des projets présentés, partageait entièrement les doctrines enseignées, et que je viens de vous faire connaître.

Avec cette pression, qui, comme je l'ai dit en commençant, a duré plus d'un demi-siècle, les élèves, ou du moins la plupart d'entre eux, sont retournés dans les provinces d'où ils étaient venus pour s'instruire; et ils y ont exécuté tous ces monuments d'un style qui n'a de grec que le nom, et dont les formes sont en tous points en désaccord avec les matériaux dont, en général, les architectes peuvent disposer.

Mais, me direz-vous, pourquoi n'ont-ils pas fait autre chose? C'était à eux d'abandonner la mauvaise voie dans laquelle ils étaient engagés, et d'étudier les monuments si magnifiques qui couvrent le sol de la France!

Cette alternative ne leur était pas même permise, messieurs, car s'ils avaient osé envoyer au conseil des bâtiments civils des projets d'église, de palais de justice, ou tous autres, qui n'auraient pas été composés suivant les données ci-dessus transcrites, ces projets eussent été impitoyablement refusés par la docte institution.

Voilà, messieurs, la véritable situation qui était alors faite aux architectes; voilà ce qui a produit (ce que nous déplorons tous) ces monuments qui n'ont aucune raison d'être parmi nous, et qui sont l'expression d'idées entièrement contraires à celles que l'on devrait exprimer.

En présence d'une telle situation, et lorsque des doctrines aussi absolues ont eu un cours forcé pendant un temps beaucoup trop long, est-il surprenant de voir une révolution s'accomplir dans les arts, et peut-on qualifier de phénomène le retour à des idées diamétralement opposées à celles émises, et dont j'ai essayé, messieurs, de vous faire comprendre la portée?

BULLETIN COMMERCIAL.

COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Au 25 mars 1865.

<b>Cuivre</b> anglais (cote de Paris) 225 »	<b>Fers</b> laminés 1 <sup>re</sup> classe... 23 »
— du lac Supérieur... 250 »	— écart de 1 fr. p. les autres classes
— du Chili brut... 241 25	<b>Cercles</b> 1 <sup>re</sup> classe... 30 »
— minéral de Corocoro. 246 25	<b>Mi-feuillards</b> 2 <sup>e</sup> classe... 32 »
<b>Étain</b> Banca... 252 50	<b>Feuillards</b> 3 <sup>e</sup> classe... 34 »
— des détroits... 232 50	<b>Fers</b> spéciaux 1 <sup>re</sup> catégorie. 24 »
— anglais... 235 »	— écart de 1 fr. suiv. les catégories
<b>Plomb</b> brut de France... 51 50	<b>Fontes</b> au bois... 11 50
— d'Espagne... 56 50	<b>Vieux zinc</b> ... 35 »
— d'Angleterre... 53 »	— plomb... 51 »
<b>Zinc</b> brut de Silésie, 100 kil. 54 50	<b>Vieux fer</b> ... 14 »
— Autres provenances... 50 »	— cuivre rouge... 200 »
— laminé... 55 »	— — jaune... 120 »

MATIÈRES DIVERSES.

<b>Huile</b> de lin... 106 »	<b>Minium</b> de plomb surfin... 68 »
— d'œillette... 110 »	— — n° 1... 63 »
<b>Essence</b> de térébenth <sup>e</sup> 175 »	— — n° 2... 58 »
— minérale... 90 »	— de fer... 50 »
<b>Huile</b> grasse ordinaire 170 »	<b>Blanc</b> de zinc en poudre. 80 »
— cuite (siccativ) 190 »	<b>Blanc</b> de zinc broyé, n° 1.. 100 »
<b>Vernis</b> gras pour extérieur,	<b>Céruse</b> en poudre, pure .. 85 »
le kilogr... 5 »	— broyée, pure... 90 »
— gras pour décors... 3 50	<b>Eau</b> de cuivre... 80 »
— copal blanc extra... 3	<b>Goudron</b> liquide... 70 »

PRIX HORS DE PARIS  
entrée non comprise.



# TREUIL BLOUIN

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ DES MOTEURS LENOIR  
(GAUTIER et C<sup>ie</sup>).

SUPÉRIEUR A TOUS LES SYSTÈMES EXISTANTS

PERMETTANT L'ÉLÉVATION ET LA DESCENTE DES MATÉRIAUX

**AVEC UNE SÉCURITÉ ABSOLUE**

Applicable aux constructions, docks, magasins généraux et ports

FONCTIONNANT A LA MAIN OU AVEC LE MOTEUR LENOIR.

**Pour ACHATS ET LOCATIONS, s'adresser**

à l'administration des Moteurs Lenoir, 101, Boulevard de Sébastopol.

## BOUILLON-MULLER ET C<sup>ie</sup>

Fournisseurs des grandes administrations, constructeurs de tous appareils de Blanchisseries, Lavoirs et Bains. Chauffage et ventilation.

USINE, BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE

33, rue de Chabrol. — Envoi de notices et prix-courants sur demandes affranchies.

## JOURDAIN-TEULÈRE ET C<sup>ie</sup>

Entrepreneurs de serrurerie, constructions en fer de toutes sortes.

**JONCTIONNEURS UNIVERSELS**

Brevetés s. g. d. g. — 38, rue Folie-Méricourt, Paris.

Système de ferrures pour l'assemblage rationnel des pièces de charpente en fer et des constructions en bois. — Economie de moitié sur l'ancien système.

## PARQUETS MOSAIQUES ET ORDINAIRES

SPÉCIALITÉ DE BOIS  
DE CHOIX

Société franco-suisse Ruchet et C<sup>e</sup>

GRANDE PROMPTITUDE  
DE LIVRAISON

PRODUITS GARANTIS.

**55, Rue de Flandres, 55**

POSÉ OU NON POSÉ.

Médaille de 1<sup>re</sup> classe, Paris, 1855. — 6 médailles en 1858, 1859 et 1860 à Toulouse, Bordeaux, Besançon, Dijon, Saint-Dizier.



Marque de fabrique  
déposée.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES

A Paris, rue de la Victoire, 31,

RÉUNION DES MINES

De Seyssel, Val de Travers, Lobsann, Chavaroche, Bastennes,  
etc., etc.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS EN ASPHALTES.

Concessionnaire des travaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse,  
le Havre, Troyes.

VENTE DE BITUMES ET D'ASPHALTES.

GROS

## PAPIERS PEINTS

DÉTAIL

MAISON CENTRALE : 24 et 26, rue Notre-Dame des Victoires.

A. DULUAT, SUCCESSEUR DE BARBEDIENNE

COLLECTIONS NOUVELLES CONSIDÉRABLES

De tous genres de papiers, depuis 25 centimes le rouleau jusqu'aux qualités les plus élevées — toutes du meilleur goût — pouvant satisfaire immédiatement aux besoins des plus grandes administrations.

**PAPIERS CUIRS REPOUSSÉS, IMITATION DES ANCIENS CUIRS**

D'UNE DURÉE INDÉFINIE.

Des salons tendus, éclairés au gaz, sont disposés pour juger d'un coup d'œil l'effet décoratif des divers papiers, à la lumière et au grand jour.

Tous les papiers sont marqués **prix fixe**, avec réduction considérable.

Des albums d'échantillons, avec prix cotés, sont envoyés, sans frais, quand le retour est accompagné d'une commande de 50 francs au moins.

COMMISSION. — EXPORTATION.

## SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES

BREVETÉ

P. PRUDHOMME

S. G. D. G.

Cinq médailles,

7, Avenue Victoria, à Paris.

Exposition 1855.

## J. ROTSCCHILD, éditeur

43, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Ouvrage très-utile pour les architectes, **Petits parcs et jardins**, guide pratique du jardinier paysagiste. Album de 24 plans coloriés avec texte sur la composition et l'ornementation des jardins, parcs, etc., à l'usage des architectes, par R. SIEBECK, directeur des parcs impériaux, à Vienne. 1 vol. in-folio. Prix. . . . . 25 fr.

Envoi franco contre un mandat.

## COMPOSÉ CHIMIQUE DE FULGENS

approuvé

par la Société centrale des architectes de France

Sous la présidence des membres de l'Institut MM. Gilbert, officier de la Légion d'honneur; le secrétaire principal, Godebœuf, chevalier de la Légion d'honneur, architecte du Gouvernement.

pour

## ENDUIT HYDROFUGE

Comme étant d'une *réussite complète* lorsqu'il s'agit d'une *application* sur les *plâtres frais*, pour préserver les peintures ou les papiers de tenture, etc.

Termes exprès et authentiques énoncés au rapport de la commission chargée par ladite Société d'examiner ce produit.

Trouver un produit chimique qui puisse être employé à *froid*, à l'état *liquide* et comme couche d'impression, de manière à *supprimer complètement l'humidité* des murs, et permettre, par une *prompte dessiccation*, de pouvoir faire, au bout de quarante-huit heures, sur les *plâtres frais et humides*, toutes les peintures et décorations nécessaires dans les constructions.

Tel est le problème résolu par l'inventeur, ainsi qu'il résulte : 1° du rapport de la Société centrale des architectes de France; le dit rapport rendu après une étude approfondie du produit de près de *cinq années* et une *vérification des résultats obtenus*; 2° de près de *trois cents attestations* envoyées depuis *sept années* au sieur FULGENS, inventeur, par les principaux architectes, propriétaires, peintres, plâtriers, etc., des principales villes de France et de Belgique.

Ledit produit se vend par boîte de 5 à 15 kilos, du prix de 20 et 60 francs, et couvrant de 21 à 63 mètres superficiels.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à la Maison de FULGENS, chimiste, 79, rue de la Verrerie, à Paris.

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

ET AUX

PRINCIPAUX LOCATAIRES DE PARIS.

M. BERGER, directeur de la *Mutualité*, société de huit cents propriétaires de Paris, réunis pour la vidange et les engrais, dont le siège est à Paris, rue de la Monnaie, 26, au coin de la rue de Rivoli, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires et principaux locataires de Paris, que par suite d'une décision prise en assemblée générale, le taux du prix de la vidange a été baissé. Il compte donc que MM. les propriétaires et principaux locataires profiteront de l'avantage qu'offre la *Mutualité* pour lui donner de préférence leurs travaux de vidange, leur assurant qu'ils trouveront exactitude, propreté, désinfection complète et bon marché.

Vidange de nuit, tonneaux mobiles et diviseur.



## SONNETTES ÉLECTRIQUES

CORDONS ACOUSTIQUES, PARATONNERRES  
**ANDRÉ HERMAN**

67, rue Sainte-Anne, 67.  
Anciennement, 8, rue Neuve-Saint-Augustin.

Société franco-suisse. — Médaille de 1<sup>re</sup> classe, Exposition universelle de 1855.

## CHALET SUISSES, KIOSQUES ET MAISONS PITTORESQUES

**KAEFFER ET C<sup>ie</sup>**

55, rue de Flandres (la Villette), Paris.

Décorations intérieures et extérieures pour chalets, marquises, cafés, magasins, etc., lambrequins de toitures, consoles, balcons, portes et barrières découpées pour jardins, jalousies avec chaînettes simples et galvanisées.

## CONSTRUCTION SPÉCIALE DE SCIERIES, MACHINES ET OUTILS

POUR TOUTE INDUSTRIE TRAVAILLANT LE BOIS

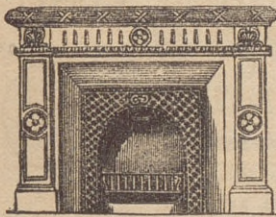
## BERNIER aîné et F. ARBEY, ing<sup>s</sup>-mécaniciens

BREVETÉS S. G. D. G.

Médailles aux Expositions de Paris, 1844, 1849, 1855. Médaille unique, Londres, 1862.

41, Cours de Vincennes, à Paris.

L'album détaillé des principaux genres de scieries, machines et outils à bois, etc., sera envoyé à toute personne, contre 2 francs en timbres-poste.



## TUYAUX UNITAIRES AVEC FOYERS MOUSSERON.

Un seul tuyau de 0<sup>m</sup>,25 × 0<sup>m</sup>,30 suffit pour recevoir la fumée de 6 cheminées.

RAPPORTS FAVORABLES DE LA Société centrale des architectes ET DE LA Société d'encouragement.

30, rue Folie-Méricourt, Paris.

Avec toutes garanties.

PARIS. — 18, rue Vivienne. — PARIS.

## TAPIS ET ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

REQUILART \*, ROUSSEL et CHOCQUEEL \*

Fabricants à Aubusson (Creuse) et à Tourcoing (Nord)

PRIX DE FABRIQUE — VENTE AU DÉTAIL

TAPISSERIES FINES D'AUBUSSON

SPÉCIALITÉ DE TAPIS POUR ESCALIERS.

## SONNETTES ÉLECTRIQUES

TÉLÉGRAPHIE

POUR APPARTEMENTS

ACOUSTIQUES

## MAISON GRENET

HORLOGERIE, ETC.

14, rue Castiglione, Paris.

PARATONNERRES, ETC.

THOMAS ET C<sup>ie</sup>.

Rue de Charonne, 102,  
PARIS.

## LOREMY ET GRISEY

Rue de Charonne, 102,  
PARIS.

SUCCURSALE, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 4  
Londres, 2, Red Lion square, Holborn.

## MIROITERIE DE LUXE

Manufactures de baguettes et de cadres de tout style, pour décoration d'appartements, en bois de sapin sans apprêt et apprêté pour recevoir la dorure brunie ou mate à l'eau, ainsi que les peintures fines, dorés et ornements, imitant tous les bois et variés de tons sur les mêmes profils, selon le désir, tels que palissandre et rose, noyer et ébène, chêne et noir, acajou et or bruni, etc.; marbres, etc., etc.

BAGUETTES ET CADRES GUILLOCHÉS ET CANNELÉS

GRAND CHOIX DE BAGUETTES POUR FENTURES  
Avec coins assortis pour panneaux.

## USINE A VAPEUR, PROCÉDÉ MÉCANIQUE

## HUILE ÉLECTRO-MÉTALLIQUE, n° 3

BREVETÉE s. g. d. g. pour PEINTURE BRILLANTE à la céruse, au blanc de zinc, minium, etc., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons d'habitation, gares, églises, hospices, lycées, casernes, navires, matériel d'artillerie, etc. — Cette peinture ne coûte pas plus cher et vaut mieux que la peinture à l'huile de lin et à l'essence. Facilité d'emploi, beauté, solidité, économie réelle. — L'hectolitre, hors Paris, 445 fr.; dans Paris, 435 fr.

S'ADRESSER A M. L. OUDRY \*

Usine électro-métallurgique d'Auteuil

ET

Aux principaux négociants en couleurs.

## NOUVELLE TOILE BREVETÉE

(S. G. D. G.)

## POUR DÉCOR & PLAFONDS

A. BIVANT

Maison de vente, 5 et 7, rue de Cléry

(Fabrique 70, rue Rochechouart), à Paris.

(Voy. le Tarif au n° du 1<sup>er</sup> juin 1861.)

## PAILLE DE FER M. GOUTTEBARON

pour

nettoyer les parquets

Appel aux entrepreneurs  
en bâtiments.

Rue Vanneau, 80

(Faub. St-Germain).

SEUL DÉPÔT.



## BANDEVILLE & BOURBON

SCULPTEURS

Pierre, Bois, Modèles pour la Fonte, Ornaments de carton-pierre pour décorations d'appartements.

61, rue de Douai.

## CANAPÉ-LIT LEROUX BREVETÉ S. G. D. G.

80, rue Montmartre, 80.



De 30 à 250 francs.

Meuble élégant, utile, et le plus solide qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant sa literie.

TAPIS, LITERIE, MEUBLES, TAPISSERIE.

## CIMENTS LOBEREAU-MEURGEY

Autorisés pour les travaux de l'État par décision ministérielle en date du 26 septembre 1851. — Les seuls employés dans la construction des voûtes de la nouvelle gare du chemin de fer de Lyon à Bercy-Paris.

## POITEVIN

Boulevard Richard-Lenoir, 52-54.

Liais de Grimaut, pierre de Tonnerre, d'Anstrude, etc.

## SCIERIE MÉCANIQUE A VAPEUR ET SÉCHOIR

Port et gare d'Aubervilliers, exempt de droit d'octroi.

Sciage de toute espèce. — Spécialité de parquets chêne et sapin. — Avance de fonds sur toute espèce de bois débités ou en nature.

M. CANDELOT directeur.



PARIS  
24 et 26, rue d'Enghien

## TUBES DE FER

PARIS  
24 et 26, rue d'Enghien

**TUBES DE FER SOUDÉS ET ÉTIRÉS, AVEC RACCORDS EN FER FORGÉ**  
Pour conduites d'eau, de gaz et de vapeur.

### TUBES DE FER SOUDÉS A RECOUVREMENT

Pour chaudières tubulaires, locomotives et locomobiles, conduites d'eau, de vapeur et autres emplois industriels.

APPAREILS INDUSTRIELS  
Serpentins de toutes formes, exécution de toutes conduites sur plans cotés.

**FERS CREUX POUR GRILLES**  
Stores, rampes d'escalier et autres travaux de serrurerie.

OUTILS POUR LA POSE  
Pincés, filières, tenailles, cossinets, tarauds, coupe-tubes.

ACIERS ANGLAIS DE SHEFFIELD  
POUR BURINS ET OUTILS.

24 et 26, rue d'Enghien, LEO JAMETEL et C<sup>ie</sup>, 24 et 26, rue d'Enghien  
Tarifs et renseignements sur demandes affranchies.

## HORLOGES SIMPLIFIÉES

PARATONNERRES ET GIROUETTES.

MÉDAILLE D'HONNEUR D'OR  
Exposition d'horlogerie 1860.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION, PENDULES,  
CONTRÔLEURS DES RONDES DE NUIT.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.



MÉDAILLE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
Exposition universelle 1855.

MÉTRONOMES-MAELZEL, COMPTEURS DIVERS  
TOURNEBROCHES, TOURNIQUETS.

MONTE-PLATS.

ANCIENNE MAISON WAGNER ONCLE

Maison fondée en 1790, rue du Cadran **COLLIN**, successeur de Bernard Henry **WAGNER**  
Constructeur de l'horloge du Palais de l'Industrie, de celle de la tour du Louvre et du carillon.

USINE D'ÉBAUCHES DE LA COMBE-NOIRET (JURA). PAS DE SUCCURSALE.

(ANCIEN 112)

RUE MONTMARTRE, 118

(ANCIEN 112)

DÉCORATION  
DES TOITS.

POINÇONS

Crêtes de faitage

ARÊTIERS

MEMBRURES.



ZINC, PLOMB  
CUIVRE.

FAÇADE DE CHÉNEAUX

Tuyaux de descente

MARQUISES

LUCARNES.

312, quai de Jemmapes.

312, quai de Jemmapes.

## MINIUM DE FER D'AUDERGHEM

MENTION HONORABLE, EXPOSITION DE LONDRES, 1862.

Il remplace, avec 50 p. % d'économie, le minium de plomb et les autres couleurs et enduits pour la préservation du fer et du bois, et est employé avec grand succès par les architectes, ingénieurs et constructeurs. — Dépôt à Paris : Arnette frères, rue Barbette, 4. Darche et Puissant, rue des Écluses-Saint-Martin, 27. — Lille : Fontaine et Grandel. — Le Havre : H. Sondheim. — Nantes : A. Duval et C<sup>o</sup>. — Bordeaux : F. Dallier et C<sup>o</sup>. — Marseille : H. Audoyer et Ch. de Possel. — Lyon : Lornot et Lessieux. — Châlon-sur-Saône : P. Besson. — Metz : A. Rousseaux. — Strasbourg : L. Wilhelm.

## AUX ARCHITECTES.

M. NEUHAUS, imprimeur-lithographe, place Louvois, 2, offre aux constructeurs un moyen simple et économique d'éviter la copie répétée de leurs plans. Une seule épreuve lui suffit pour livrer en quelques heures les 10 à 12 épreuves nécessaires aux besoins du service; avec cette copie bien collationnée, plus d'erreur de cote. MM. les architectes ont donc le plus grand intérêt à s'adresser à M. NEUHAUS.

**A. J. BOMBLIN**, breveté s. g. d. g.  
43, rue de Flandres, Paris

Fabrique d'échelles et d'échafaudages doubles et simples. — Echelles à coulisses.  
LOCATION D'ÉCHELLES A LA JOURNÉE  
ET PAR ABONNEMENT.

### ASPIRATEUR NOUALHIER

Pour fosses d'aisances, ateliers, usines, écuries et le tirage des cheminées.  
Rapport favorable de la commission de salubrité publique de Paris.

55, rue Fontaine-au-Roi, 55.

### CARTON CUIR REPOUSSÉ POUR TENTURE S. G. D. G.

REPRODUCTION DES ANCIENS CUIRS DE CORDOUE

Prix des papiers riches de tentures. Durée du cuir. Suppression du papier gris sur les murs.

Rapport du M<sup>o</sup> à l'Etat. Rapport de la Société centrale des architectes. Ne pas confondre avec les articles secondaires.

S'adresser directement à M. ARMENGAUD, 17, boulevard Malesherbes, Paris.

### CIMENT ROMAIN DE VASSY

MÉDAILLE D'OR LEZ-AVALLON MÉDAILLE D'OR

ET  
**CIMENT ZAGOROWSKI**  
Qualités garanties  
**J. ZAGOROWSKI**  
USINE A AUXERRE.

Dépôt à Paris, boulevard de la Contrescarpe, 32.

### DALLAGES ET REVÊTEMENTS

EN CARREAUX ANGLAIS.

Pour vestibules, salles à manger, serres, salles de bains, cheminées, etc., etc.

Envoi de dessins et renseignements.

A. OLLIVE, rue Bleue, 3, à Paris.

### SPÉCIALITÉ DE VITRAUX

D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS  
HEGENDORFER, brev. s. g. d. g.  
18, rue Laflitte, Paris.

### SCULPTURE D'ÉGLISE

OLON, rue Pérelle, 50, Paris.

Collection de statues et chemins de la croix.

### VERRES A VITRES

Unis et façonnés en tous genres.

**A. GUGNON**, rue Doudeauville, 4, à Paris.

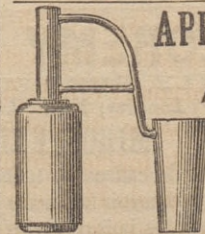
Détail du verre mousseline, rue Neuve-St-Augustin, 5.

Verres de couleur gros et détail; verres cannelés, dépolis, peints ou gravés pour inscriptions ou décorations.  
FABRIQUE DE VERRE-MOUSSELINE.

### APPAREILS A GLACE

**CARRÉ et C<sup>o</sup>**

Rue Ménilmontant, 149.



Production de glace et sorbets par l'emploi direct de la chaleur sans l'usage d'aucun agent chimique. Expériences publiques tous les vendredis et tous les mardis.

**C. BUQUET**, 15, rue de Bucy

Médaille à l'Exposition des arts industriels.

Verres à vitres en gros, blancs et de couleur, glaces pour vitrages et verres coulés pour couvertures, glaces encadrées, nues et étamées, vitres-dalles.

Les éditeurs responsables,  
A. MOREL et C<sup>o</sup>.